

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 22 10 8 17 0 16	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement 2016-9889 DP.00131
---	---	--

1. Intitulé du projet

Aménagement du boulevard St-Jean.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Clermont-Ferrand

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. le Maire Olivier BIANCHI

RCS / SIRET

2 1 6 | 3 0 1 | 1 3 5 | 0 0 0 1 0

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières e) Giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare	Mouvements de giration induits par la création de deux carrefours à feux en surface et suppression du passage inférieur par comblement complet de la trémie et remblaiement des rampes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

En cohérence avec l'OAP "Quartiers Métropolitains", et en préparation de la mise en œuvre ultérieure du projet de recomposition du quartier St Jean, il est nécessaire de préparer l'implantation du futur lycée professionnel Camille Claudel. Le périmètre du futur lycée est aujourd'hui partiellement occupé par la trémie d'accès au centre commercial.
Le projet consiste à libérer le foncier.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'aménager le boulevard St Jean par des carrefours à feux en surface permettant de restituer des accès équivalents à ceux existants actuellement pour rejoindre le Centre Commercial Nacarat. Le projet induit la suppression de l'ouvrage de la trémie en passage inférieur sous le boulevard St Jean, ainsi que la démolition des rampes d'accès et leur remblaiement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 8 mois seront séquencés en trois phases.

La trémie du boulevard Saint-Jean est un pont cadre en béton armé datant années 70-80, il est composé d'un tablier en béton d'une épaisseur de 45 à 50 cm et de deux murs en retour formant soutènement de part et d'autre de la route. Au-dessus du tablier il y a une couche de forme qui est retenue par des voiles longitudinaux en béton.

NB : Les repères <<I>>, <<H>> et <<H'>> renvoient au document graphique annexé.

Phase 1 : Création du carrefour à feux <<I>>

- Construction de nouveaux accès en entrée / sortie, au centre commercial depuis le boulevard St Jean, avec une régulation par feux tricolores

Phase 2 : Suppression de la trémie et des rampes

- Construction d'un mur de soutènement en béton armé aux deux extrémités de la trémie, afin de "neutraliser" le dessous de l'ouvrage avec un comblement en gros béton.

- Démolition totale des murs en retour pour permettre le remblaiement des rampes.

Phase 3 : Reconfiguration du carrefour à feux <<H>> et de l'entrée <<H'>>

- Modification du carrefour H, avec la rue Jules Verne et repositionnement de l'accès H', comme entrée au centre commercial.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur le boulevard Saint Jean, après mise en service du nouvel aménagement, restera similaire au trafic actuel, de l'ordre de 10 000 Véhicules/Jour/Sens. Une éventuelle légère diminution du flux pourrait être constatée avec un report non impactant sur les autres axes de circulation.

Le projet prévoit la reconfiguration du carrefour à feux <<H>> et de l'entrée <<H'>>, qui induira une réduction de sa réserve de capacité (diminution du temps de feu vert sur le boulevard).

Le projet prévoit une diminution des vitesses. La vitesse maximale autorisée sera réduite de 70 km/h à 50km/h sur ce tronçon du boulevard Saint Jean.

En phase travaux, le projet induira des contraintes en terme de bruit lié à la typologie du chantier, tout en impactant peu le voisinage (pas de secteur résidentiel proche). La mise en place de déviation des flux de circulation des véhicules aura essentiellement un impact sur le trafic en journée.

Concernant les mouvements de terre, les mesures de coordination de chantier incluront une surveillance accrue pour ne pas importer d'espèces invasives ou/et allergisantes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

→ Loi sur l'Eau : Le projet est soumis à déclaration au titre de la création de remblai en zone inondable.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
→ périmètre globale du projet	→ 17 000 m ²
→ estimation des superficies remblayées	→ 2 000 m ²
→ estimation du volume de comblement de la trémie (sans les rampes)	→ 600 m ³

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

→ Le projet concerne le boulevard St Jean dans sa partie située au droit de la rue Jules Verne et de la trémie d'accès au centre commercial Nacarat.

Coordonnées géographiques¹Long. 03° 07' 05" 51Lat. 45° 46' 56" 43

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

→ Le projet concerne uniquement le territoire communal de Clermont-Ferrand.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

→ Pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux.

→ Le projet n'a pas de lien avec la construction du futur Lycée. Le projet se limite à préparer le futur tènement par la restitution d'une plateforme.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

-> Usage actuel : Les mouvements de giration sont autorisés par des voiries routières constituées du boulevard St Jean existant, et de rampes d'accès au centre commercial par un passage inférieur constituant la trémie.

-> Autres espaces : Les autres emprises sur lesquelles prend place le projet sont des voiries, des accotements, des talus ou des espaces de parking.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

-> SCOT du Grand Clermont (approuvé le 29/11/2011 et opposable depuis le 01/02/2012)
-> Plan d'Occupation des Sols de Clermont-Ferrand approuvé le 16 février 1981, et révisé le 17 novembre 2000 et modifié 13 fois.
-> NB : Le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 26 février 2016 est en cours d'élaboration.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune couverte par un PPBE approuvé par arrêté préfectoral le 27/11/2012 Indication du POS : -> projet inclus dans une servitude liée au bruit des aéronefs ZONE D. -> projet inclus dans Bruit de transport terrestre - Périmètre 2 (BTTP2) -> projet intersectant Bruit de transport terrestre : Axe 3 (BTTA3)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte pas de ZPPAUP ni d'AVAP.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indication du POS : --> Commune couverte par un PPRI, approuvé le 06/03/2002 : projet intersectant une zone inondable de l'étude hydraulique de 2014 (aléa fort) --> Commune non couverte par un PPRT
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire car un apport de matériaux (remblai) est nécessaire. Les remblais seront essentiellement de type naturel Quelques apports de terre végétale seront utilisés pour les abords et les emprises conçues enherbées. Le projet veillera à ne pas importer d'espèces végétales invasives ou allergisantes
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	La commune est dotée d'un DICRIM.			Les informations sur les risques sont issues du portail géorisques.gouv.fr.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La localisation du projet est impactée par des installations classées de type NON Seveso (Nbr = 8). Elle est concernée par des installations (Nbr = 36) rejetant des polluants dans un rayon de 5 Km. Elle n'est pas exposée aux canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 100 m, aux installations nucléaires dans un rayon de 10 Km, aux centrales nucléaires dans un rayon de 20 Km.
	La commune est soumise à un PPRN Pi, approuvé le 06 mars 2002.			
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La localisation du projet est exposée : - à une remontée de nappe dans les sédiments (exposition très élevée). - aux retrait-gonflements des argiles (aléa faible) - aux séismes (exposition 3 - modérée) Elle n'est pas exposée à une remontée de nappe dans le socle. Aucun mouvement de terrain, aucune cavité souterraine, n'ont été recensés dans un rayon de 200 m.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le périmètre de la zone susceptible d'être affectée par le projet, aucun autre projet n'a fait l'objet d'un document d'incidence au titre de l'article R 214-6 du code de l'environnement, et d'une enquête publique. Aucun autre projet n'a fait l'objet d'une étude d'impact et pour lequel un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En cohérence avec l'OAP « Quartiers Métropolitains », le projet d'aménagement du boulevard St Jean se situe très en amont de la démarche globale de faire émerger un grand cœur urbain, dense, mixte et maillé en recréant des continuités urbaines et en optimisant les occupations de l'espace.

Le projet d'aménagement s'articule autour de la dimension de la mobilité, et plus particulièrement sur les mouvements de "tourne à gauche" sur le boulevard. Il n'obère pas les futures dynamiques de développement en autorisant à l'avenir, la multimodalité, et le partage de la voirie.

Parmi les différents partis envisagés pour concevoir la régulation des déplacements sur le boulevard St Jean, tout en garantissant de restituer des accès similaires à ceux existants actuellement pour rejoindre le Centre Commercial Nacarat, le projet présenté est celui qui promeut des modes de vie responsables. En effet, il préfigure une trame viaire adaptée au contexte de centre Urbain.

Il organise les déplacements, il réduit la vitesse des véhicules, donc les nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre. Le projet conduit également à une diminution des surfaces imperméabilisées par la suppression des deux rampes d'accès à la trémie. Enfin, le scénario envisagé, va dans le sens d'une réduction forte du risque inondable par la suppression d'une zone de submersion rapide de la trémie (aléa fort). Il supprime un risque existant.

Au regard de ces éléments et considérant que le projet consiste en une adaptation locale d'un réseau de voirie pré-existant, il ne nous semble pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 5

Fait à Arment-Ferrand le, 190816

Signature

P/Le Maire et par délégation
L'Adjoint à l'Urbanisme,
Grégory BERNARD

